

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2023



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	<i>Page 2</i>
COMPTES RENDUS DES CONSEILS	<i>Page 3</i>
VIE LOCALE	<i>Page 12</i>
VIE SCOLAIRE	<i>Page 15</i>
VIE ASSOCIATIVE	<i>Page 15</i>
INFOS MAIRIE	<i>Page 17</i>
ETAT CIVIL	<i>Page 19</i>
CALENDRIER DES FETES	<i>Page 20</i>

LE MOT DU MAIRE

Tous mes vœux de santé et bonheur pour 2023 !

Mes chers administrés, 2023 est là, une nouvelle année débute. Que peut-on en espérer ?

La guerre est aux portes de l'Europe depuis presque un an avec de nombreux civils touchés et notamment des enfants. Ces images quotidiennes de bombardements, de destruction, de difficultés en tous genres nous attristent.

Et l'évocation récurrente d'une possible 3^e guerre mondiale, éventuellement nucléaire, qui détruirait la planète, nous fait frémir même si on ose croire qu'aucun dirigeant n'est assez fou pour vouloir l'anéantissement de son pays et du monde ; d'ailleurs, les semaines et les mois qui passent tendent à décrédibiliser ces menaces.

Bien sûr, on a fourni des vêtements, couvertures, produits d'hygiène, mais ça nous paraît dérisoire dans cet océan de désolation. Mesurons notre bonheur de vivre en paix et dans l'abondance, ce qui nous permet d'être généreux à l'occasion.

La COVID est toujours là ; si elle fait peu parler d'elle en été, elle revient avec les frimas. Nous l'avons compris, il va falloir vivre avec, comme la grippe et autres bronchites ou rhinites des temps froids. Alors, on est un peu prudent, on s'embrasse moins, on reprend les gestes barrières : masque, lavage des mains, ... On est surtout attentif aux personnes fragiles.

Et bien sûr, il y a les hausses de prix. Les justifiées et les opportunistes ; le sens civique n'est pas une qualité très développée chez tout le monde malheureusement : les énergies pour le chauffage, le carburant, l'alimentaire, ... Si les salaires et les retraites ne sont pas revalorisés en conséquence, les gens sont obligés de définir des priorités et donc d'abandonner certaines choses qui peuvent être la viande ou le chauffage : est-ce du superflu ?

Le tableau est plutôt sombre et n'invite guère à se réjouir. Pourtant, j'ai envie de vous dire, restez optimistes ! Le jour se lève tous les jours, il y a toujours des oiseaux et des coccinelles, la nature est belle avec un manteau différent à chaque saison, il y a les mots d'enfants, les moments en famille ou entre amis, même autour d'un plat de pâtes ; ce qui compte, c'est d'être ensemble. Ceux qui voient le verre à moitié vide sont bougons et enclins à râler sur tout, en un mot malheureux ; ceux qui voient le verre à moitié plein savent apprécier ce qu'ils ont et sont prêts à entamer de belles choses avec le sourire... et donc leur vie est plus belle parce qu'ils la prennent toujours du bon côté.

Alors, haut les cœurs ! Les jours grandissent déjà. Allez, un petit sourire. Réécoutez la chanson d'Annie Cordy : Ça ira mieux demain, et donc profitez du jour qui vient.

Je vous offre à chacun un petit bout de mon optimisme
et vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2023.

Le Maire

Yvette VALLIN

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 30 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne (arrivée à 22h10) ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration à Mme Lamia GILARDINO) ; M. DONIO Frédéric (procuration à M. Christian MORNIEUX) ; Mme Anne MARIETTAZ.

Secrétaire de séance : Mme GILARDINO Lamia.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Le site du lac étant un gros sujet, elle propose d'en discuter après les questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{ER} JUILLET 2022.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022.

Vote : 13 Pour

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
GENC	Dalle béton pour abribus au Murat	1 920,00 €
GSM	Bornage contradictoire de la parcelle B894 au Murat	2 844,00 €
WP Signalisation	6 panneaux Extinction de l'éclairage public	502,58 €
DIAGAMTER	Mise à jour du dossier diagnostics de Casino	396,00 €
DIRECT NETTOYAGE	Lavage des vitres de l'école avant la rentrée	352,50 €
EWY Services	Mise à la terre et tableau électrique Ecole de musique	1 200,00 €
MARKOWSKI (Pologne)	Vente minibus	4 000,00 €
MARKOWSKI (Pologne)	Vente tracteur DEUTZ	3 500,00 €

3) ABRIBUS PLACE DU MONUMENT / LE MURAT

Affaire n°64-65/2022

Mme le Maire rappelle que les services transport du Département ont défini l'arrêt de cars « Mairie », situé Place du Monument aux Morts, comme prioritaire dans le schéma d'accessibilité. De plus, la Région a accepté d'installer un abribus pour les scolaires au Murat.

Pour ce faire, il convient de signer des conventions avec ces organismes.

Mme le Maire souligne que la commune s'engage à assurer le nettoyage régulier des abris et à signaler toute déprédation.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la signature de ces conventions dont les conseillers ont été destinataires par mail.

Vote : 13 Pour

Mme le Maire indique qu'un arbre gênant pour les travaux sera coupé mercredi matin et récupéré par les agents communaux pour d'éventuelles décorations pour la Commission Fleurissement.

Mme le Maire précise que cet arbre sera remplacé mais demande par quel genre d'arbre et quel emplacement.

Mme Tiphonie CHATILLON a proposé de replanter un arbre qui fait des fleurs pour que ce soit décoratif (lilas, arbre à papillons, ...).

Les lieux mentionnés sont : Montfalcon, l'école, devant la mairie, Place du Monument.

M. Yves WITKOWSKI précise que ces travaux seront réalisés par la Région et le Département.

Mme le Maire reprend la parole en expliquant que les travaux sur la place consistent en la mise en accessibilité allant de la gare à la place.

Pour l'abri au Murat, la Région prend en charge l'installation de l'abri et subventionne à 80% la dalle, reste 20% à la charge de la commune.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si nous avons des informations sur le style de l'abri qui sera installé.

M. Yves WITKOWSKI et Yvette VALLIN répondent que celui sur la place sera en bois par contre au Murat, il sera en métal bleu avec un fond métal et non verre.

4) CONVENTION ET REGLEMENT AU STADE

Affaire n°66/2022

Mme le Maire rappelle que les associations réinvestissent le stade (rugby touché, foot, tennis,..)

La commission associations a travaillé sur une convention et un règlement qui seront proposés à chacune d'entre elles afin de les sensibiliser sur le fonctionnement et les points à respecter.

Les membres du conseil ont été destinataires de ces documents.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer.

Vote : 13 Pour

5) AVENANT PLU

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la reprise du PLU a été validé lors de la réunion du conseil du 15 avril dernier.

Compte tenu des modifications à apporter, les deux consultants vont établir des avenants pour, d'une part rallonger le délai de réalisation du PLU et d'autre part, demander un coût supplémentaire.

Le devis de l'Atelier du Triangle, déjà proposé à la précédente municipalité, s'élève à 11 700€ TTC. Nous sommes en attente de celui de Setis.

6) VENTE PARCELLE AU-DESSUS DU CHEMIN DE BRENS (C670)

Affaire n°67/2022

Mme le Maire explique que Messieurs ROUSSILLE et DULAC, du château des Eclaz ont manifesté le souhait d'acquérir la parcelle C670 de 180m² sur le bord de la D53 au-dessus du Chemin de Brens afin d'y planter de la vigne.

Après une proposition à 10 € le m², ils ont fait une contre-offre à 0,50 € le m², pour finalement accepter un prix de 1 € le m², soit 180 € la parcelle.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la vente de la parcelle C 670 pour un montant de 180€ à M. DULAC.

Vote : 13 Pour

Madame le Maire en profite pour expliquer que la cascade appartient à un privé et le propriétaire de la centrale hydroélectrique serait prêt à céder à la commune, à titre gracieux, la parcelle de terrain de la cascade le long de la rivière qui part du dessus de la cascade, incluant la cascade et qui arrive jusqu'au 2^{ème} virage de la rivière.

Il faudra certainement diviser cette parcelle afin qu'il garde la propriété de sa prise d'eau.

Cela permettrait de garder la cascade accessible au public car, pour éviter de nouvelles dégradations du site, il envisageait de clôturer la cascade et du coup, d'en interdire l'accès.

M. Yves WITKOWSKI explique qu'il est propriétaire jusqu'au milieu de la rivière.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si la Communauté de Communes est en lien avec la commune sur ce sujet car il s'agit d'un site touristique et le tourisme est géré par la CCBS.

Mme le Maire explique que c'est justement la CCBS qui l'a contactée.

M. Yves WITKOWSKI rappelle que ce sont eux qui ont la compétence rivière donc en cas de besoin (taille d'arbre gênants ou autre entretien) ce sont eux qui interviennent mais pas sur un site privé, ce qui est le cas à l'heure actuelle.

Mme Laetitia BAILLOT prend la parole afin de demander confirmation sur le fait que les différents travaux d'entretien seront à la charge de la CCBS et que le site sera public.

M. Yves WITKOWSKI confirme ceci mais précise que l'entretien ne se fait par la CCBS que sur les bords de la rivière.

M. Jean-Claude MERINI demande qui s'occupe de l'entretien du chemin d'accès à la cascade à l'heure actuelle.

M. Yves WITKOWSKI répond que sur la partie communale, ce sont les employés communaux qui ramassent les saletés et c'est au propriétaire de le faire sur son terrain.

M. Jean-Claude MERINI questionne sur les avantages de la centrale pour la commune.

Mme le Maire explique que ce sujet a justement été revu ces derniers jours et qu'il s'avère que la centrale ne rapporte rien à la commune. Elle a contacté la Communauté de Communes qui lui a expliqué que le bail a été renouvelé en 2017 pour 30 ans.

Mme Tiphonie CHATILLON propose de signer une convention avec eux afin qu'une partie de l'électricité de la mairie ou des associations soit à leur charge.

Ceci sera approfondi.

M. Florent PAILLE demande qui est en charge de la gestion de la rivière pour les travaux à réaliser.

M. Yves WITKOWSKI explique que c'est la Communauté de Communes Bugey Sud par la GEMAPI, qui réalise les travaux si les propriétaires ne le font pas et précise que la facture est envoyée aux propriétaires.

Mme le Maire demande aux conseillers de réfléchir à l'achat de cette parcelle.

Mme le Maire aborde le sujet du Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Elle explique qu'actuellement, pour les dossiers d'urbanisme, l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) émet un avis pour toute demande concernant une parcelle située dans un rayon de 500 mètres autour des monuments ayant une valeur architecturale. Le PDA consiste à définir plus précisément le périmètre sur lequel l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) sera consultée. Ce périmètre n'est plus un grand rond au compas mais une zone plus restrictive présentant un intérêt patrimonial ou paysager. Le PDA a été validé en juin 2019.

Dans les suites de cette démarche, il convient de faire une enquête publique. Pour éviter de payer plusieurs enquêtes publiques, il est proposé de faire une seule enquête publique avec le PLU ainsi que pour le Plan de Prévention des Risques (PPR).

7) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : MUSICARENE, VRC

Affaire n°68/2022

Musicarène :

Madame le Maire explique que l'harmonie l'Arène se voit réclamer des montants importants de charge URSSAF sur 2022 – 2023 pour les frais de personnels (charges décalées lors du COVID). Ils nous demandent si nous pouvons les aider financièrement, notamment en leur versant les 1 000 € provenant de la Communauté de Communes Bugey Sud, et conservés par la commune (9 500 € versés par la CCBS dans les attributions de compensation alors que la subvention annuelle de la commune pour l'harmonie est de 8 500 €).

De plus, lors de l'élaboration des demandes de subventions en début d'année, ils ont demandé une participation pour la réparation des timbales qui s'élève à 1 280 €.

Il est proposé de verser avant la fin de l'année une subvention complémentaire de 1 500 € pour aider l'école de musique.

M. Cyrille BELLEBAULT demande pourquoi ils ont donné leur dossier de demande de subvention papier et la demande de participation aux frais de réparation par mail. De plus, il fait remarquer que les charges URSSAF doivent être intégrées à leur budget donc ne comprend pas pourquoi ils ont besoin de plus cette année par rapport aux années précédentes.

Mme le Maire répond que c'est justement ce qu'elle a fait remarquer à l'association.

M. Cyrille BELLEBAULT précise qu'il comprend tout à fait leur souhait d'avoir la totalité de la subvention qui leur est due. Il indique que la réparation des timbales aurait dû être mentionnée dans la demande de subvention.

Il ajoute que plusieurs manifestations ont été annulées par l'association alors que c'est justement ce genre d'évènements qui permet aux associations de faire rentrer de l'argent. Il précise qu'il est possible pour l'association de se mettre en relation avec la mairie pour trouver de l'aide pour les manifestations.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'ils ne savaient peut-être pas le montant que l'URSSAF allait demander après covid. Elle en profite pour demander si beaucoup d'habitants de la commune en font partie.

M. Florent PAILLE répond qu'il voit passer beaucoup de personnes dans les locaux, habitants de la commune et extérieurs.

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il y aura un impact sur l'association si la subvention exceptionnelle est refusée par le conseil.

Plusieurs conseillers répondent que cela posera certainement préjudice à l'association.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur cette subvention exceptionnelle.

Vote : 1 Contre (Florent PAILLE) / 5 Abstentions (Tiphany CHATILLON, Cyrille BELLEBAULT, Yves WITKOWSKI, Lamia GILARDINO et la procuration Laetitia BOUVIER) / 7 Pour

Affaire n°69/2022

Virieu Rugby Club (VRC)

Mme le Maire explique que l'association Virieu Rugby Club a trouvé deux poteaux avec deux projecteurs chacun sur la commune de ROSSILLON afin d'éclairer le terrain de foot. Après discussion entre les mairies et VRC, il a été proposé que la mairie de Virieu le Grand attribue une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association pour cet achat. Elle se charge de la déposer, du transport et de la repose des poteaux.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur cette subvention exceptionnelle.

Vote : 13 Pour

8) DEMOLITION MAISON UDRY

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de démolir ce bâtiment. Un permis de démolir a donc été déposé le 18 mai 2022.

Des dossiers de demandes subventions ont été demandées à l'Etat (DETR) et accordée à hauteur de 40% et à la Région. La Région indique qu'elle ne prend pas en charge les démolitions.

M. JOUDINAUX, gendre de la maison ST PIERRE, travaillant dans le patrimoine, a contacté l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), afin de s'opposer à la démolition de cette maison qui est une des plus anciennes maisons du village. Il a suggéré de la vendre.

Suite à la rencontre avec la nouvelle architecte des Bâtiment de France et après visite sur site, elle a estimé que la structure est viable. Elle va donc refuser le permis de démolir pour manque d'informations sur la structure de la maison et manque de précision sur le projet du square.

Après discussion, il a été convenu que la mairie va scinder la parcelle en conservant la partie du petit jardin sur la rue, démolir les murs de ce jardin et vendre la maison avec son jardin arrière.

Mme le Maire en profite pour expliquer que la maison d'Adamo est en vente et que les gens qui visitent contactent la mairie pour acheter également le jardin de la maison Udry. Etant donné que nous allons vendre la maison Udry avec son jardin, nous ne le vendrons pas à l'acheteur voisin.

Mme le Maire demande à combien on met cette maison en vente.

Mme Tiphany CHATILLON suggère de contacter un agent immobilier qui sera plus à même de faire une estimation de ce bien.

M. Florent PAILLE précise qu'il faudra inclure dans le contrat de vente que la personne s'engage à faire les travaux et ne pas démolir.

9) REGULARISATIONS ADMINISTRATIVES

Affaire n°70/2022

Madame le Maire indique que le conseil municipal vient de voter deux subventions exceptionnelles pour l'harmonie l'Arène et VRC pour un montant total de 1 700 €.

N'ayant pas prévu assez au budget primitif, il convient de procéder à des modifications budgétaires.

Il est donc proposé ce qui suit :

- Dépenses de Fonctionnement : Compte 6226 : honoraires : - 806 €
- Dépenses de Fonctionnement : Compte 6574 : subventions aux associations : + 806 €

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette modification.

Vote : 2 Abstentions (Tiphane CHATILLON, Florent PAILLE) / 11 Pour

Affaire n°71/2022

Madame le Maire explique que nous avons reçu une demande du Centre des Finances Publiques pour des « admissions en non-valeur » (compte 6541) concernant les dettes d'un locataire de la commune pour combinaison infructueuse d'actes d'un montant total de 3877,46 € pour le budget Général.

Mme Rolande DEMITRES demande si on a des informations sur ces personnes.

Mme Tiphane CHATILLON répond que visiblement cette personne a un nouveau commerce au nom de sa femme à Massignieu de Rives.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'admission en non-valeur du budget général.

Vote : 13 Contre

Madame le Maire présente également les « admissions en non-valeur » (compte 6541) concernant les dettes de différents abonnés de la commune pour poursuites sans effet, demandes de renseignements négatives suite NPAI et autres, d'un montant total de 1577,36 € pour le budget Eau et Assainissement.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'admission en non-valeur du budget eau et assainissement.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'avec le transfert de compétence, il est compliqué de refuser ces admissions en non-valeur sans poser de problème aux employés communaux pour le coté administratif du transfert et le budget de l'année prochaine.

Vote : 6 Contre (Florent PAILLE, Tiphane CHATILLON, Jean-Claude MERINI, Huguette GIRERD, Christian MORNIEUX avec procuration Frédéric DONIO) / 7 Pour

10) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Changement de Sous-Préfet à Belley**

Madame le Maire informe l'Assemblée que M. François PAYEBIEN est parti à TOURNON sur RHONE en Ardèche et a été remplacé le 29 août dernier par Yannick SCALZOTTO qui arrive de Bretagne.

➤ **Travaux d'Intérêt Général (TIG)**

Madame le Maire explique qu'elle a été sollicitée pour prendre un jeune homme de 21 ans de Belley qui doit faire 140h de TIG. Il travaille avec les employés de la commune depuis lundi 26 septembre jusqu'au 21 octobre en principe soit pour 4 semaines.

➤ Noël des anciens

Madame le Maire explique que si nous sommes autorisés à nous réunir en fin d'année, il pourrait être proposé de faire choisir à nos Anciens entre un repas un samedi à la salle des fêtes ou des chèques cadeaux. Un article sera mis dans le bulletin d'octobre afin que ceux qui choisissent le repas s'inscrivent en mairie avant la mi-novembre pour un repas fin novembre, début décembre.

Le coût par personne serait de 25 € comme l'année dernière.

Mme Huguette GIRERD demande si ce n'est pas trop juste d'organiser un repas pour fin novembre, début décembre.

M. Cyrille BELLEBAULT souligne qu'en cas de repas, il faudra mobiliser du monde.

Mme Tiphanie CHATILLON rajoute qu'il faudra également prévoir une animation musette.

M. Cyrille BELLEBAULT s'orienterait plus vers les chèques cadeaux car moins contraignant à l'organisation.

M. Florent PAILLE confirme que les chèques cadeaux de l'année dernière ont été très bien perçus par les Anciens qui ont pu les utiliser de différentes manières.

Mme le Maire indique que certains préfèrent se retrouver autour d'un repas.

Le plus simple sera d'attendre le retour des inscriptions.

Mme Rolande DEMITRES demande s'il ne serait pas plus simple de maintenir les chèques cadeaux et de les offrir autour d'un petit goûter. Cela permettrait de garder le côté convivial.

Mme le Maire explique que le service d'un goûter à la salle des fêtes entraîne presque le même travail qu'un repas.

➤ Eclairage public

Madame le Maire précise qu'avec les hausses annoncées de l'électricité, la décision d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h va permettre d'endiguer un peu l'augmentation de la facture. Il est annoncé une augmentation de 15% en janvier. De plus, il est prévu de travailler sur le sujet de la compétence éclairage public du SIEA afin de voir s'il ne serait pas plus intéressant financièrement de ne plus adhérer.

➤ SNCF

Madame le Maire rappelle le projet de remplacement de la barrière béton le long des voies route de Genève et concession gratuite d'une bande de terrain. Après retour de la SNCF Gares et Connexion, ces travaux ne sont pas prévus. De plus un poteau caténaire se situe à ras la route de Genève en face de LANDOT. Celui-ci doit rester dans les emprises SNCF, ce qui ne permet pas de dégager une bande de terrain jusqu'au cimetière.

De ce fait, il est proposé de travailler sur le sujet afin de trouver un autre moyen d'embellir cette entrée de la commune.

➤ Jardins partagés

Madame le Maire explique qu'une parcelle de terrain se trouvant au stade, au bout des terrains de tennis, au niveau du nouveau terrain de foot, pourrait être mise à la disposition de la population gratuitement pour y créer des jardins partagés. Les habitants seront questionnés à ce sujet dans le bulletin municipal d'octobre.

➤ Bornes de recharge pour voiture électrique

Madame le Maire indique qu'elle a demandé deux bornes de recharge, une sur la place du Monument et l'autre à la gare. Ce projet sera revu après avoir eu plus d'informations de la CCBS.

➤ Compteurs électriques locaux communaux

Madame le Maire indique que dans les granges derrière Bellait, il n'y a qu'un seul compteur électrique pour les deux granges.

Les deux grands garages derrière le bâtiment de la mairie à La Résidence n'ont pas de compteur individuel.

Un devis a été demandé à Enedis afin que chaque locataire prenne en charge son électricité.

➤ **Panneau marché**

Madame le Maire explique qu'il est envisagé d'installer un panneau « Stationnement interdit le dimanche de 5h à 13h » sur la Place du Monument afin de garantir les places des exposants.

La Communauté de Communes Bugey Sud propose de prendre en charge cet achat.

➤ **Travaux La Résidence**

Madame le Maire explique que les travaux de remplacement du chauffage au fioul par du chauffage électrique et des chauffe-eaux est en cours.

En 2023, il est prévu de réaliser les mêmes travaux dans les autres logements communaux situés 34 Rue des Ecoles ainsi que ceux au-dessus de l'école.

Mme Rolande DEMITRES demande si la commune a droit à une subvention pour ces travaux.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'il n'a rien vu en ce sens.

➤ **Rapport d'activité de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation à la Communauté de Communes d'adresser, chaque année, à chaque commune membre, un rapport d'activités de l'année précédente, pour présenter l'action des services. Ce rapport a été envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Mme Huguette GIRERD demande des précisions sur la page 11 correspondant au lac de Virieu. En effet il est indiqué que la somme de 42 375€ a été dépensée et souhaiterait savoir à quoi cela correspond.

Il semblerait qu'une partie corresponde aux salaires des maitres-nageurs, pour le reste, il n'y a pas de détails.

Mme Huguette GIRERD souligne également l'information suivante : sur 100€ dépensés, 25€ sont liés à l'environnement, 2,50€ seulement au social. L'environnement est important mais ce n'est pas le seul sujet important.

De plus, 88 000€ ont été dépensés pour la mise en valeur de la cascade de Glandieu et estime qu'il s'agit d'une grosse somme.

Mme Rolande DEMITRES précise que ce coût a été diminué par trois par rapport au projet de base.

➤ **Centre nautique**

Suite à l'appel d'offres lancé pour ce projet avec réception des dossiers en juillet, l'offre moins-disante s'élève à 18 352 000 € alors que l'enveloppe allouée était de 12 328 000 €. De plus, il faut rajouter 950 000€ de voirie en plus.

Suite à l'avis du bureau exécutif, le Conseil Communautaire a donc décidé d'abandonner ce projet et de travailler à la réhabilitation de la piscine existante.

Pour information, l'étude a coûté 1 300 000 €.

11) SITE D'ESCALADE

Mme le Maire fait un compte-rendu d'une réunion à laquelle elle a été conviée sur les sites d'escalade avec la Communauté de Communes Bugey Sud et la Fédération Française de Montagne et Escalade (FFME).

Notre commune compte 135 voies d'escalade, niveaux initiation et sportif.

A savoir que la FFME dénombre environ 100 000 licenciés alors que 1 à 3 millions de personnes pratiquent l'escalade.

La FFME ne peut plus assumer seule l'entretien et la responsabilité des sites.

Concernant l'entretien, il faut en principe une visite annuelle de contrôle visuel depuis le bas des voies (coût pour la commune : 350 €) et une visite approfondie en montant dans les voies tous les 5 ans (coût annuel pour la commune : 1 400 €).

Au niveau de la responsabilité, les communes avaient signé des conventions avec la FFME lui transférant ainsi « la responsabilité de la chose et du fait de la chose, même sans faute (art 1242 du Code Civil) ».

Suite à des accidents, la Fédération a dû payer des sommes importantes.

Elle va donc dénoncer les conventions avec les communes d'ici la fin de l'année pour ne pas voir ses primes d'assurance augmenter dans de fortes proportions, voire même ne plus trouver d'assureur.

C'est dans ce contexte que la loi « *falaise* » a été promulguée le 21 février 2022.

L'article 311-1-1 du Code du Sport indique :

« Le gardien de l'espace naturel dans lequel s'exerce un sport de nature n'est pas responsable des dommages causés à un pratiquant, sur le fondement du premier alinéa de l'article 1242 du code civil, lorsque ceux-ci résultent de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée. »

Autrement dit, les propriétaires des sites d'escalade ne verront pas leur responsabilité engagée lorsque l'accident résulte d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique de l'escalade.

La commune ne sera donc pas responsable si elle fait l'entretien annuel des voies.

Arrivée de Mme Corinne BOUCHISSE

La Communauté de Communes Bugey Sud propose une convention tripartite :

- La commune a la garde de la falaise qu'elle ouvre au public
- La CCBS finance l'entretien
- La FFME (ou autre éventuellement) réalise l'entretien.

Madame le Maire explique que sur le site de Virieu le Grand, certaines voies ont été équipées avec des boucles non conformes. Il n'y a pas de danger immédiat mais ces boucles doivent être remplacées par des boucles d'escalade aux normes. Le coût de ces travaux est estimé à 15 000 €, qui serait pris en charge par la CCBS.

12) SITE DU LAC

Madame le Maire explique qu'une réunion a eu lieu avec la Communauté de Communes Bugey Sud le 25 août dernier.

Lors de cet échange, elle a fait remarquer que ce site est géré par leur service mais que c'est le Maire, au titre du pouvoir de police, qui signe les arrêtés. De ce fait, la population pense que c'est le Maire qui prend les décisions alors que ce n'est pas le cas.

Elle donne exemple de l'arrêté reçu par mail en mairie le 1^{er} juillet dernier, applicable au 1^{er} juillet, afin d'interdire la pêche. L'arrêté a été signé et les répercussions n'ont pas tardé à arriver en mairie.

De plus, le site du camping a été fermé or des camping-caristes se sont installés cet été car rien n'empêche le passage des véhicules.

Les élus de la commune ont donc essayé de faire respecter les décisions mais avec beaucoup de difficultés.

Madame le Maire en a donc profité pour soulever le sujet de reprise de la gestion du site du lac par la commune.

Mme Pauline GODET, Présidente de la CCBS, a répondu que le lac ne profite pas qu'aux habitants de Virieu le grand et que la commune n'a peut-être pas les moyens financiers de le gérer. Il semble donc judicieux que cette compétence reste communautaire.

Après avoir évoqué les différents sujets comme la baignade, la pêche, les loisirs, la restauration, le séjour,... les problèmes de l'assainissement et du parking s'avèrent récurrents.

Mme le Maire a exposé le projet de créer un deuxième parking de l'autre côté de la Départementale sans frais. Il faudrait acheter une parcelle privée. Toutefois, il conviendrait d'aménager la traversée de route pour les piétons.

La propriétaire a changé d'avis et ne souhaite plus vendre la parcelle mais les parcelles utilisables doivent suffire.

La CCBS envisagerait de faire payer le parking, même une petite somme, mais le coût de la collecte (barrière, personne à l'entrée,...) ne doit pas dépasser le montant perçu.

Mme Rolande DEMITRES suppose que pour éviter de payer, les gens risquent de se garer le long de la route. Ce n'est peut-être pas une bonne idée de rendre le parking payant.

Au niveau de l'assainissement, la CCBS envisage de remplacer les toilettes publiques de l'entrée du site et d'installer deux blocs automatiques, un pour les usagers et un réservé aux maîtres-nageurs.

La CCBS a fait réaliser une étude en 2019 sur l'assainissement du site avec deux solutions :

- Traitement sur site par boues activées avec cultures fixées pour 305 000 € HT : cette solution a un coût de fonctionnement supérieur de 6 700 € par an. Elle présente des problèmes de perméabilité pour infiltration des eaux traitées en période de hautes eaux et peut-être de variation de charge.
- Refoulement vers la station d'épuration (STEP) actuelle pour 428 400 € HT : cette solution plus onéreuse à l'installation (moins en fonctionnement mais il faut 18 ans pour compenser le surcoût d'investissement) présente un risque de surcharge et débordement de la STEP jusqu'à son remplacement prévu en 2028.

Mme Rolande DEMITRES suggère une mini station.

Mme le Maire explique que justement, ce projet serait peut-être plus adapté avec deux micro-stations.

Nous avons eu le sentiment que la CCBS n'a pas l'intention de réaliser ces travaux alors que c'est le point noir de ce site.

Mme Tiphonie CHATILLON indique qu'étant donné que la CCBS laisse tomber le projet de centre nautique, il pourrait être envisagé de réaliser lesdits travaux d'assainissement.

Mme le Maire explique que la CCBS souhaite lancer un appel à projet pour créer un site de loisirs (jeux d'enfants, parc de loisirs, accrobranche) en excluant le camping.

Ayant compris que le camping est important pour notre commune, il serait possible de remettre les bornes électriques aux normes pour les camping-cars, ce qui implique son maintien pendant 10 ans. Un dispositif serait installé à côté de la station d'épuration pour que les camping-caristes vidant leurs eaux usées là-bas tous les deux jours.

Or les personnes ne feront pas 2 km pour ce faire.

Concernant la restauration, la CCBS explique qu'elle a eu peu de propositions pour les food-trucks.

Mme le Maire leur a suggéré de recréer une installation en dur pour que ce soit plus simple de trouver un gérant plutôt qu'un foodtruck.

M. Cyrille BELLEBAULT suggère de créer une co-gestion du site avec la CCBS.

Mme Tiphonie CHATILLON est d'accord sur ce principe, ainsi que d'autres conseillers.

Mme Rolande DEMITRES demande qui est propriétaire du site.

M. Yves WITKOWSKI répond que c'est la CCBS.

Mme Rolande DEMITRES explique donc que la commune n'a pas à demander une co-gestion.

M. Yves WITKOWSKI réplique que le Maire a le pouvoir de police donc il serait mieux de prendre part aux décisions.

Mme le Maire demande l'avis à chacun sur la gestion du lac.

Après discussion, il est acté de laisser la gestion du lac à la CCBS mais demander une consultation ou une co-gestion avec la commune sur les divers projets.

L'assainissement est le plus important et il faut trouver une solution.

Pour commencer, il est suggéré de ne pas réaliser les travaux de jeux d'enfants que la CCBS envisage pour un montant de 50 000€.

L'ensemble des conseillers souhaite garder un camping familial, avec camping-cars, caravanes et tentes.

Mme Rolande DEMITRES mentionne qu'il peut y avoir des aides financières pour réhabiliter le camping.

Concernant la restauration, Mme le Maire explique qu'une des difficultés est la restauration 7 jours sur 7 durant la période estivale.

La CCBS propose de trouver plusieurs foodtrucks pour couvrir la semaine.

Mme le Maire propose de créer un bâtiment en dur pour un restaurant à terme en l'aménageant petit à petit, en fonction des finances disponibles.

Après discussions, l'ensemble des conseillers présents est d'accord pour faire le retour suivant à la CCBS : la commune doit pouvoir donner un avis sur les décisions prises pour le site du lac, l'assainissement est un prérequis, la commune souhaite le maintien du camping et un site de restauration en dur.

➤ **Chiens**

Mme Tiphonie CHATILLON demande à ce qu'un rappel soit fait aux habitants de la commune qui doivent promener leur chien en laisse et ramasser les excréments.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23h10.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 25 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphonie ; Mme MARIETTAZ Anne.

Absent excusé : M. MORNIEUX Christian (procuration à Frédéric DONIO)

Secrétaire de séance : Mme GILARDINO Lamia.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

13) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Mme Huguette GIRERD demande si les personnes qui viennent visiter la maison Udry sont prévenues qu'ils ne pourront pas la démolir ?

Mme le Maire le précise à chaque visite.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2022.

Vote : 15 Pour à l'unanimité

14) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
BUGEYMAT	Mise sous tension poteaux VRC au stade	467,16 €
BUGEYMAT	Fenêtres escalier DAUGAN	911,03 €
BUGEYMAT	Fournitures pour plafond logement gendarme	485,47 €
BELLINI	Réfection cagibi école après liquidation judiciaire de Clément Décor	2 830,32 €
FRANCE FEUX	Feu d'artifice marché de Noël	1 080,00 €
EWY	Tableau électrique chaudière mairie	650,00 €
GSM	Division parcelle AC2 (maison Udry)	973,20 €
SCIANDRA	Radiateur entrée école	2 774,16 €

Mme Corinne BOUCHISSE prend la parole pour expliquer qu'en cette période, elle ne trouve pas judicieux de mettre autant d'argent dans un feu d'artifice.

15) CONVENTION ARRET BUS EN MURAT

Affaire n°73/2022

Mme le Maire explique que le Département a envoyé une convention à signer pour la mise en accessibilité de l'arrêt installé sur la RD 904. Il s'agit d'un arrêt en encoche avec un quai installé depuis plusieurs années. La convention initiale n'a jamais été signée par le Maire en poste car il n'était pas d'accord avec un article sur la responsabilité de la commune en cas de problème. Celui-ci ayant été supprimé, il est proposé de signer la nouvelle convention.

Mme le Maire précise que la commune s'engage à assumer les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de cet aménagement.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si des barrières sont prévues sur la plateforme du nouvel abri bus installé récemment En Murat. La dalle béton est haute sur une partie et semble présenter un risque d'accident.

Mme le Maire verra pour contacter la Région afin de voir avec leur service.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la signature de cette convention dont les conseillers ont été destinataire par mail.

Vote : 15 Pour

16) CONVENTION DECLALOC

Affaire n°74/2022

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud propose, aux communes qui le souhaitent, la mise à disposition gratuite de l'outil DECLALOC' permettant aux hébergeurs de déclarer en ligne leurs locations de courte durée. Il s'agit des déclarations des meublés de tourisme et chambres d'hôtes que les hébergeurs doivent faire en mairie. Cela leur permettra de faire ces déclarations obligatoires en ligne.

La CCBS a délégué le déploiement et la gestion de cet outil gratuit à l'Office du Tourisme Bugey Sud Grand Colombier. Il s'agit donc d'une convention tripartite Communauté de Commune Bugey Sud – Office du Tourisme – Commune.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur la proposition de convention avec la CCBS et l'Office du Tourisme pour la mise à disposition d'un logiciel gratuit de déclaration des meublés de tourisme.

Vote : 15 Pour

17) MISE A JOUR CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Affaire n°75/2022

Mme le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec le Centre de Gestion 01 pour adhérer à leur service de médecine préventive.

Suite à un décret d'avril 2022 modifiant ou précisant certains articles, il convient de mettre à jour cette convention.

Cette nouvelle convention introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites.

Le tarif de 80€ par agent reste inchangé tout comme les prestations administratives.

Par ailleurs, la prise en charge des risques psychosociaux par un psychologue extérieur mis en place dès 2015, n'a pas fait l'objet d'un avenant et a donc été rajoutée dans cette nouvelle convention.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur la proposition de mise à jour de la convention médecine préventive avec le CDG 01.

Vote : 15 Pour

18) RENOUELEMENT ASSURANCE CNP 2023

Affaire n°76/2022

Mme le Maire explique que le contrat annuel arrive à terme le 31 décembre 2022 et qu'il convient de le renouveler, comme chaque année. Cette assurance rembourse les indemnités maladies et accident des agents.

Ce contrat couvre les garanties suivantes :

- décès,
- congé pour raison de santé (avec une franchise de 15 jours par arrêt pour maladie ordinaire),
- longue maladie (sans franchise),
- maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant (sans franchise),
- accident ou maladie imputable au service (sans franchise).

Le taux de cotisation proposé pour 2023 est de 6.63% de la base de l'assurance. L'ancien taux était de 6,50%.

Pour information, le montant de la cotisation annuel de cette année s'est élevé à environ 14 000 €. Toutefois, sur les deux dernières années, ils nous ont reversés 18 000 € et 22 000 € pour les absences de Nicole JANIN, Jérôme GROSSELIN et cette année Michaël RAYMOND, qui est toujours à mi-temps.

Mme Rolande DEMITRES demande si d'autres devis ont été demandés.

Mme le Maire semble se rappeler que cela a été fait l'année dernière mais que le taux était plus intéressant à la CNP.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le renouvellement du contrat d'assurance 2023 avec la CNP.

Vote : 15 Pour

19) SECRETAIRE ITINERANTE

Affaire n°77/2022

Mme le Maire rappelle la mise en place par la CCBS d'un service de secrétaire itinérante complémentaire au service de remplacement du centre de gestion de l'Ain qui en est avisé et comprenant :

- Des missions pour les communes par journée entière de 7h de travail en cas de maladie, maternité, surcharge, ... rémunérée à hauteur de 235 € par journée réalisée, en 2023.
- Des missions collectives qui consiste en partage d'expérience, élaboration de formations, des achats groupés, ... payées par un forfait annuel de 400 € par commune et par an.
- Des missions de renfort administratif auprès de la CCBS payées par la CCBS à 235 € par jour. Toutefois, si la secrétaire est très demandée par les communes, la CCBS cèdera sa place.

L'adhésion avant le 31.12.2022 est gratuite et pour 3 ans. A partir du 01.01.2023, le droit d'entrée sera de 477 € payable une fois.

Mme le Maire précise que des critères de priorisation des missions en cas de plusieurs demandes sont définis comme suit :

1. Degré d'urgence des dossiers à traiter
2. Ancienneté de la demande d'intervention (hors remplacement de congés annuels)

3. Nombre d'agents administratifs présents dans la commune.
Il est donc à noter que notre commune ne fera probablement pas partie des communes prioritaires en cas de besoin.

Mme le Maire explique que ce service est basé sur la solidarité et qu'effectivement, les communes ayant plusieurs secrétaires administratifs ne seront sans doute pas prioritaires mais sont invités à être solidaires.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion de la commune au service de secrétaire itinérante proposé par la CCBS.

Vote : 11 Contre / 2 Abstentions (Laetitia BOUVIER, Laetitia BAILLOT) / 2 Pour (Yvette VALLIN, Rolande DEMITRES)

20) TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Affaire n°78/2022

Madame le Maire explique que le dernier conseil communautaire du 17 novembre 2022 portait essentiellement sur le transfert de l'Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2023. Alors que nous sommes sur la dernière ligne droite, il est apparu que certaines communes comme Champagne-en-Valromey et Artemare, indiquent qu'elles ont bien géré le sujet avec un prix de l'eau assez élevé et qu'elles ne transféreront pas la totalité de leurs excédents.

Or, la CCBS compte sur l'excédent de toutes les communes pour élaborer ses nouveaux budgets. Sans la totalité des excédents, ils devront augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement plus vite que prévu. Il est précisé que cette augmentation était prévue sur 13 ans.

Mme le Maire précise que les eaux pluviales restent à la charge des communes.

Toutefois, les travaux de séparatif des eaux usées et pluviales consistent à réaliser un assainissement neuf et à mettre les eaux pluviales dans l'ancien tuyau. Ensuite, l'entretien de ce réseau d'eaux pluviales reste à la charge des communes.

De ce fait, ces travaux de mise en séparatif seront à la charge de la CCBS.

Au 31 décembre 2022, le budget Eau et Assainissement, qui est excédentaire à VIRIEU LE GRAND, doit être clôturé. Les communes devront reverser leur excédent à la CCBS après validation des comptes administratifs et de gestion en avril 2023 lors du vote du budget.

Il faudra provisionner une part de cet excédent pour les impayés. Toutefois, une convention sera signée avec la CCBS qui s'engage, après épuisement de cette provision, à rembourser aux communes les non-valeurs qui apparaîtraient dans les années à venir.

La CCBS demande, avant la fin de l'année, que les communes s'engagent sur le principe de transfert des résultats à la CCBS. Les chiffres exacts seront précisés ultérieurement, une fois les comptes clôturés.

Mme le Maire précise que la CCBS prévoit une transition sur 2 ans, ce qui signifie que durant ces 2 années, notre employé communal travaillera pour la CCBS pour les relevés de compteur. Ces heures de travail seront remboursées de la même manière que les heures de voirie.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur le principe de transférer les résultats du budget eau et assainissement à la CCBS.

Vote : 12 Pour / 3 Abstentions (Tiphany CHATILLON, Florent PAILLE, Corinne BOUCHISSE)

21) CHEQUES CADEAUX POUR LES ANCIENS

Affaire n°79/2022

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'année dernière, 88,78 % de la somme allouée aux chèques cadeaux offerts aux personnes de 70 ans et plus ont été utilisés, soit une dépense totale de 3 640 €.

Suite à l'article dans le bulletin d'octobre, seulement 2 personnes se sont inscrites pour un repas. Il est donc proposé de renouveler les chèques cadeaux pour cette année d'autant plus qu'ils ont été très appréciés. Le montant proposé est de 25 € par personne, à utiliser dans les commerces du village ainsi que dans deux restaurants proches : le Séran à Artemare et le restaurant Plottin à Pugieu.

Madame le Maire demande aux conseillers de valider la distribution de chèques cadeaux d'un montant de 25 € par personne pour les personnes âgées de 70 ans et plus en 2022.

Vote : 14 Pour / 1 Abstention (Rolande DEMITRES)

22) MODIFICATION TARIFS GARDERIE

Affaire n°80/2022

Avec le nouveau logiciel FamilyClic, les modalités d'inscription et de paiement de la cantine - garderie ont été modifiées depuis la rentrée de septembre.

Le tarif garderie a été fixé à 2 € la plage du matin et/ou du soir avec un plafond hebdomadaire à 10 € par enfant. Certains parents laissent leurs enfants très peu de temps à la garderie, moins d'une demi-heure par jour, et trouvent le tarif de 2 € élevé. Il est proposé de créer une plage d'une demi-heure le matin juste avant les cours, 07h50-08h20, et le soir juste après les cours, 16h15-16h45, à 1 € cette première demi-heure, en conservant le tarif de 2 € la plage pour plus que la première demi-heure et le plafond de 10 € hebdomadaire par enfant.

Ces modifications peuvent être intégrées au logiciel FamilyClic.

Par ailleurs, et toujours à l'écoute des parents, le délai d'inscription et de paiement de la cantine de 10 jours, demandé par le prestataire Leztroy pour leur approvisionnement, a été négocié à 7 jours.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les nouveaux tarifs de garderie effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote : 15 Pour

De plus, un sondage est réalisé auprès des parents après deux mois de fonctionnement pour connaître leur niveau de satisfaction.

Mme le Maire donne la parole à Laetitia BOUVIER, adjointe aux affaires scolaires.

Mme Laetitia BOUVIER explique que ce sondage a été réalisé par le comité scolaire et périscolaire qu'elle en profite pour remercier.

Elle précise que l'école accueille 80 élèves soit 56 familles.

Il y a eu 32 questionnaires en retour dont 6 non remplis soit 46,5% de réponses exploitables.

Mme Laetitia BOUVIER donne lecture du questionnaire et des réponses.

Il est ressort que le côté financier est une préoccupation pour les parents.

A savoir que le prix du repas est quasiment le prix payé par la commune. Les autres mairies ayant le même prestataire rajoutent les frais de garderie durant le repas ce qui n'est pas notre cas.

Mme Laetitia BOUVIER indique que les modifications de tarifs garderie demandées précédemment sont le fruit des résultats du questionnaire.

Mme Huguette GIRERD demande si les parents paient le même tarif pour 1, 2 ou 3 enfants.

Mme Laetitia BOUVIER répond que les tarifs garderie sont les mêmes pour tous mais qu'il y a un plafond à 10€ par semaine et par enfant.

23) REGULARISATIONS ADMINISTRATIVES

Affaire n°81/2022

Madame le Maire explique que sur le budget eau et assainissement, la commune a validé la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Un bilan des dépenses et recettes a été réalisé par la CCBS en date du 22 septembre 2022. Il convient donc de procéder à la régularisation des acomptes en dépenses et recettes sur la base du ratio 70% subvention / 30 % reste à charge de la commune, soit 6 712,86€ de dépenses et recevoir 4 699 € de recettes.

Pour ce faire, il faut prévoir des modifications sur le budget eau et assainissement.

Il est donc proposé ce qui suit :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 6542 : Créances éteintes : - 6 000 €
- Compte 617 : Etudes et Recherches: + 6 000€

Recettes de Fonctionnement :

- Compte 77 : Produits exceptionnels : - 4 699 €
- Compte 74 : Subventions d'exploitation: + 4 699 €

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette modification.

Vote : 15 Pour

Affaire n°82/2022

Madame le Maire explique qu'un oubli s'est produit en 2020 et que le versement pour le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) n'a pas été versé à l'Etat. Nous avons donc reçu une mise en demeure de payer cette somme.

Elle rappelle que le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines communes pour la reverser à d'autres collectivités moins favorisées.

N'ayant pas prévu cette dépense sur le budget 2022, il convient de faire les modifications sur le budget général afin de pouvoir régler cette dette obligatoire.

Il est donc proposé ce qui suit :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 739223 : Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales : + 10 576 €

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 615228 : Autres bâtiments (travaux) : - 10 576 €

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette modification. Vote : 15 Pour

24) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Vente maison Udry

Ne pouvant plus démolir la maison Udry, il a été décidé de la vendre pour réhabilitation complète. Après avoir fait visiter à l'acheteur de la maison D'Adamo mitoyenne, nous avons mis une annonce sur le bon coin le 07 novembre 2022 au prix de 59 000 €. Pour information, une des personnes ayant visité a indiqué que la maison au 62 rue du Montet, un peu en meilleur état, est en vente au prix de 72 000 €.

Mme Huguette GIRERD signale qu'elle trouve que ce prix est un peu élevé.

Mme le Maire explique que ce prix tient compte d'une éventuelle négociation. Plusieurs visites ont déjà été faites et sont encore prévues.

Elle précise également à chaque visite que le petit fenestron ayant une valeur architecturale devra être conservé.

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré des personnes très intéressées par la parcelle à vendre au Murat. Le devis du géomètre a été signé pour revoir le bornage de cette parcelle avec tous les propriétaires.

Ce terrain constructible serait proposé à 80 000 € pour environ 700 m².

Mme le Maire rappelle que ce triangle de parcelle appartenant à la mairie pour environ 1200 m² serait réduit par l'implantation des clôtures installées par les propriétaires contigus. Toutefois, ce « débordement » datant de plusieurs années et les propriétaires ayant changé entre temps, il est difficile de leur demander de restituer la bande utilisée. Il sera plutôt envisagé de leur vendre la bande de terrain occupée afin de régulariser ce dossier.

➤ **Jardins partagés**

Dans le dernier bulletin municipal, il a été proposé gratuitement à la population d'utiliser un terrain se trouvant au stade, au bout des terrains de tennis et du nouveau terrain de foot, pour y créer des jardins partagés. 4 personnes se sont inscrites à ce jour.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si des contrats seront signés avec les utilisateurs.

M. Cyrille BELLEBAULT répond qu'il prépare justement un modèle de contrat.

Mme Laetitia BAILLOT demande si d'autres personnes pourront s'inscrire ultérieurement.

Mme le Maire précise que le terrain est vaste et qu'il y a de la place pour d'autres personnes.

➤ **Locaux pour les associations**

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé d'acheter les 4 mobil homes du lac à la CCBS pour y loger certaines associations près de l'école.

Après divers aléas, notamment l'obligation d'avoir recours à un architecte pour le permis de construire, de déclarer ces locaux en tant qu'ERP ce qui implique la mise en accessibilité, il a été décidé de ne plus acheter ces mobil homes. La CCBS a été prévenue.

Le sujet de locaux pour les associations reste donc entier.

L'ADAPEI a libéré tout ou partie de ses ateliers situés à la Combe. Un mail leur a été adressé pour connaître le devenir de ces bâtiments qui avaient été construits par la municipalité et mis à disposition de l'ADAPEI en location-vente.

Il pourrait être envisagé de récupérer ces locaux pour y installer les associations.

➤ **Cession parcelle le long de la cascade**

M. GEOFFRAY, propriétaire de la centrale hydroélectrique, propose de céder à la commune, à titre gracieux, une partie de la parcelle de terrain D 711 à la cascade. Il faudra diviser ladite parcelle en deux afin qu'il garde la propriété de sa prise d'eau et le chemin sous lequel passe sa canalisation. Il souhaite céder à la commune la cascade et l'aire de pique-nique juste au-dessus. Il propose que la mairie paie les frais de géomètre pour la division et les frais de notaire pour la vente.

Mme le Maire indique qu'après renseignement auprès de notre assurance, il n'y aurait pas de surcoût et qu'en cas de problème, la commune est couverte par la clause responsabilité civile. L'entretien du site devra être réalisé par la commune ce qui ne changera pas puisque les agents communaux le faisaient déjà.

Si la commune n'achète pas cette parcelle, M. GEOFFRAY envisage de clôturer le site pour en interdire l'accès afin d'éviter tout accident.

Mme Corinne BOUCHISSE propose de créer un groupe de travail pour ce projet afin d'avoir tous les éléments.

M. Yves WITKOWSKI indique que si la commune souhaite garder la cascade accessible au public, il n'y aura pas d'autre choix que d'accepter.

Mme le Maire explique qu'il pourrait être envisagé de mettre des panneaux d'interdiction d'accès au lit de la rivière afin de dédouaner la commune en cas d'accident.

Il est proposé de réfléchir sur ce sujet en essayant également de trouver une solution pour empêcher les touristes de monter en voiture.

M. Yves WITKOWSKI précise que c'est la CCBS qui a demandé à M. GEOFFRAY de céder la cascade à la commune.

Mme le Maire explique que ce genre de problème se pose également au niveau du mur d'escalade dont elle reparlera plus tard.

➤ **Micro-crèche**

Mme PONASSE devait commencer les travaux de la micro crèche en novembre de cette année. Après carottage, de la ferraille et des parpaings ont été trouvés dans le sol. La crainte est de trouver également des polluants du genre amiante ou hydrocarbures.

Mme PONASSE a demandé s'il était possible de permuter le terrain avec celui de derrière. Cette solution engendrerait encore des frais de notaire et de géomètre. De plus, rien ne garantit de ne pas retrouver de la ferraille également sur cette partie de terrain.

Des prélèvements vont être réalisés pour déterminer si des polluants sont présents sur le terrain. Dans la négative, elle fera évacuer les restes de démolition afin d'avoir un sol stable. Dans l'affirmative, Mme PONASSE cherchera sans doute un nouveau terrain car elle craint que la dépollution dure plusieurs années.

➤ **Copropriété l'Art et la Manière (Guillen)**

Le bâtiment de l'ancien restaurant 65 Avenue de la Gare est en copropriété entre la commune et M. Lionel GUILLEN.

Il est précisé que le rez-de-chaussée appartient à la commune, il est loué à la fromagerie BELLAIT, et le premier étage est propriété de M. Lionel GUILLEN.

La dernière Assemblée Générale de cette copropriété a eu lieu en février 2019. Lors de cette réunion, il a été décidé de se passer des services d'ALLIUM et de gérer l'immeuble en syndic bénévole. Mme Nathalie GUILLEN a assuré cette tâche pendant 16 mois jusqu'au 30 juin 2020, date de fin du contrat. Aucune nouvelle Assemblée Générale n'a eu lieu depuis.

Suite au décès de Mme Nathalie GUILLEN en 2021, ce dossier est resté en suspens.

M. Lionel GUILLEN nous informe qu'entre temps, il a renfloué le compte pour payer les échéances de l'assurance des parties communes en 2021 et 2022. Il demande donc que la commune régularise le paiement de sa quote-part, soit la somme de 1 370,95 €.

Il convient donc de remettre en place un contrat de syndic bénévole pour 3 ans pour gérer cette copropriété conformément à la législation à compter de janvier 2023 et de régulariser le règlement de l'assurance de ces deux dernières années.

➤ **Boîtes de Noël**

L'Office du Tourisme Bugey Sud Grand Colombier a proposé de nous associer à leur opération « Boîtes de Noël pour les plus démunis » avec la participation de la Croix Rouge, des Restos du Cœur ou du Secours populaire pour la distribution. Il est proposé de reprendre cette idée et d'en faire profiter les personnes de notre commune. Sans nous fournir les noms, la Croix Rouge a fourni la composition des bénéficiaires de leurs services en indiquant le nombre de femmes, d'hommes, et d'enfants, ce qui fait 41 personnes.

La boîte de Noël est composée d'une boîte à chaussures emballée de papier cadeau et remplie de :

- Quelque chose de chaud : chaussettes, écharpe, gants, bonnet... neuf ou en bon état,
- Quelque chose de bon : chocolat, gâteaux, thé, terrine...,
- Un divertissement : jeu de cartes, livre, magazine...,
- Un produit d'hygiène ou de beauté : neuf pour des questions d'hygiène,
- Un Bonus : un petit mot ou un dessin, pour souhaiter de joyeuses fêtes au bénéficiaire.

La mairie achètera ce qu'il faut, les boîtes seront confectionnées par les élus.

La distribution de la Croix Rouge aura lieu le 14 décembre.

➤ **Site d'escalade**

Comme expliqué lors d'une précédente réunion, la Fédération Française de Montagne et Escalade (FFME) a dénoncé la convention qu'elle avait avec la mairie. Les numéros des parcelles concernées étant cités dans leur courrier, il a été découvert que sur les deux parcelles utilisées pour l'escalade, l'une appartient à la commune et l'autre à un particulier.

La nouvelle règle proposée est la suivante :

Pour le site public : mise en place d'une convention tripartite entre la commune / la Communauté de Communes Bugey Sud / la FFME indiquant :

- Que la garde juridique est assurée par les communes avec la mise en place d'un arrêté d'ouverture du site au public ;
- Que l'entretien sera supporté financièrement par la CCBS et réalisé par la FFME qui en porte la responsabilité.

Pour le site privé :

- Dans un premier temps, il faut transférer la garde juridique à la commune par une convention ou un contrat avec le particulier ;
- Puis signer la convention tripartite communes / CCBS / FFME.

Il faut donc mettre en place un rendez-vous avec ce particulier.

➤ **Point sur les subventions**

- Maison Udry : on ne démolit plus donc annulation des subventions mais report sur les travaux au cimetière.
- Equipements au stade : 60% de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et 20 % de l'Etat (DETR).
- Travaux de sécurisation à la gendarmerie : 80% de l'Etat (DETR).
- Parking près du cimetière et toilettes publiques : 30% du Département.

- Cimetière : seulement 30% de l'Etat (DETR) au lieu des 80% demandés malgré le report de la subvention dédiée à la maison Udry. Ce dossier sera revu pour savoir ce qui serait le plus avantageux financièrement pour la commune, faire une partie des travaux maintenant ou redéposer un dossier l'année prochaine.

Il est précisé que ces différents travaux sont prévus sur 2023. Il convient maintenant de redemander des devis définitifs aux entreprises ou de les faire réactualiser pour certains afin de les inscrire au budget 2023.

Il est rappelé que si les devis sont supérieurs à ceux de la demande de subvention, le montant attribué ne sera pas augmenté car il s'agit de la somme maximale octroyée.

➤ **Equipement de rue**

Il a été demandé s'il était possible d'avoir de l'éclairage public au Plan de Mai ainsi que plus de poubelles dans les rues du village.

Des poubelles seront donc rajoutées dans les rues.

Un point sur l'éclairage public inexistant au Plan de Mai sera réalisé par la commission travaux.

➤ **Analyses d'eau**

Des questions ont été posées sur la fréquence des analyses d'eau réalisées.

Il est répondu que ces analyses sont faites par l'agence régionale de santé, selon leur calendrier.

➤ **Décorations de Noël**

Mme Tiphane CHATILLON demande si les décorations de Noël sont maintenues malgré les restrictions énergétiques demandées par le gouvernement, sachant qu'elles sont branchées sur l'éclairage public, et donc éteintes de 23h à 5h.

Il est demandé que chacun donne son avis sur :

- La mise en place des décorations de Noël : 14 Pour, 1 Abstention (Laetitia BAILLOT)
- Dates pour lesquelles elles seront maintenues toute la nuit : 8, 17, 24, 25 et 31 décembre.

➤ **Marcel SERAFINI**

Une petite pensée pour Marcel SERAFINI, ancien employé communal et très actif sur la commune, décédé récemment.

➤ **Places de parking Route d'Hauteville**

Mme Huguette GIRERD demande si la commission travaux a pu réfléchir aux places de parking dans la route d'Hauteville.

M. Yves WITKOWSKI explique que la date pour cette rencontre a été reportée en raison de la météo et du peu de personnes disponibles.

➤ **Lac**

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il y a du nouveau sur le lac.

Mme le Maire répond que pour l'instant pas plus d'information. Lors du dernier conseil communautaire, le projet de travaux prévu par la CCBS a été présenté, sans les jeux pour enfants.

M. Yves WITKOWSKI explique que, suite à une réunion entre la CCBS et la pêche, les pontons seront probablement gardés.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h28.

VIE LOCALE

▪ Eau et Assainissement

Au 1er janvier 2023, la Communauté de Communes de Bugey-Sud a pris en charge la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif du territoire et devient votre interlocuteur pour toutes les démarches.

**EAU
ET ASSAINISSEMENT**

A compter du 1^{er} janvier 2023,
la communauté de communes Bugey-Sud devient
votre interlocuteur pour la gestion de l'eau
et de l'assainissement.

T. 04 28 38 44 81 (24h /24, 7j /7)
regiedeseaux@ccbugeysud.com

Portail abonné :
<https://eau.ccbugeysud.com>
Consommation d'eau,
facture d'eau, démarches

Scannez-moi !

Accueil du public :
68 rue Antoine Lavoisier - 01300 Belley
Ecrivez-nous :
34, Grande Rue
CS 87071 - 01301 Belley Cedex

BUGEYSUD
Communauté de communes

Le service se structure autour des régies existantes de Belley et Culoz et des agents intercommunaux déjà en charge de ces compétences. L'ambition est d'amener plus de solidarité dans la gestion de la ressource en eau et d'offrir un service identique et de qualité pour tous les habitants du territoire de Bugey-Sud.

Ce transfert va ainsi permettre de mutualiser et rationaliser les moyens techniques, humains et financiers pour affronter les grands défis de demain : renouvellement des équipements, réduction des fuites et raréfaction des ressources en eau.

☑ L'accueil du public de la régie des eaux se fait désormais au 68 rue Antoine Lavoisier - La Péliissière à Belley.

☑ Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h30

- Mercredi : 8h30-18h30

- Vendredi : 8h30-17h

☑ 04 28 38 44 81

☑ [regiedeseaux@ccbugeysud.com/](mailto:regiedeseaux@ccbugeysud.com)

▪ Consignes de tri

À compter du 1^{er} janvier 2023, nous pourrons déposer tous les emballages et tous les papiers sans exception dans le conteneur jaune.

Le tri devient plus large et plus simple.

Quatre consignes sont à respecter :

- Bien vidés
- Non lavés
- En vrac
- Séparés (non imbriqués)



Pour information, un courrier avec un mémo-tri a déjà été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire Bugey-Sud.

Actuellement, les plaques signalétiques des conteneurs sont en cours de changement ainsi que la couleur des opercules (les bleus deviennent jaunes). Les conteneurs déjà équipés des nouvelles signalétiques peuvent recevoir les journaux et les emballages en mélange.



▪ Mon conteneur déborde

Depuis le 1er janvier 2023, la communauté de communes de Bugey-Sud a déployé sur tout le territoire une solution visant à améliorer l'utilisation des conteneurs de tri. Des autocollants avec un flash code spécifique ont été apposés sur chaque conteneur pour vous permettre de signaler les conteneurs pleins ou détériorés.

Vous pourrez donc signaler, à l'aide de votre smartphone, l'état d'un conteneur semi-enterré en 2 étapes :

1. Scanner le QR code installé sur le conteneur
2. Signaler le problème parmi 3 possibilités : le conteneur DEBORDE, le conteneur est CASSE, le conteneur est SALE.

▪ Arrêtez de nourrir les rats !

La reproduction du rat est très rapide : maturité sexuelle à 2 ou 3 mois, 24 jours de gestation, 7 jeunes par portée, 5 portées par année... A ce rythme, la descendance théorique d'une femelle pourrait atteindre 1 000 individus en une année et 250 000 pour sa vie entière !

Alors quand vous jetez votre pain sec dans la rivière pour les poissons, ou vos restes de table en dehors des conteneurs poubelles ou dans un coin tranquille pour les oiseaux ou les chats, ce sont très souvent les rats qui vont en profiter et proliférer...

Si vous ne voulez pas de ces visiteurs désagréables, arrêtez de les nourrir !

▪ Abris bus du Murat

Un abribus a récemment été installé au Murat pour les scolaires. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a pris en charge 80% du montant de la dalle béton réalisée par l'entreprise GENC, puis a fourni et installé gracieusement l'abri voyageurs. Outre un abri contre les intempéries, cet abribus permet une plus grande sécurité pour les enfants sur le bord de la départementale. Quant au Département, il devrait contribuer prochainement avec un marquage au sol et des panneaux "Enfants" afin d'inciter les automobilistes à lever le pied.





L'ESSENTIEL DU RÉGLEMENT INTERIEUR DU LAC DE VIRIEU



❄️ Période hivernale

(période de fermeture de la pêche en première catégorie)



Période du deuxième week-end de Septembre au deuxième week-end de Mars.



Pêche aux leurres et à la mouche uniquement.



Pêche de la truite arc-en-ciel en "no kill" intégral.



Utilisation d'hameçons sans arpillons.



Une canne en action de pêche autorisée avec max 2 hameçons sur la ligne.

Période de pêche du Brochet autorisée : Du 1er au 31 Janvier inclus et du 30 Avril au 31 Décembre inclus.



Embarcations et floatubes autorisés sans motorisation thermique ou électrique.



Prix de la carte : 30€ la carte annuelle. 10€ la carte journée.

Pour avoir le règlement complet et détaillé, flashez ce QR code :



☀️ Période estivale

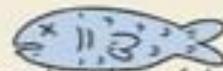
(période d'ouverture de la pêche en première catégorie)



période du deuxième week-end de Mars au deuxième week-end de Septembre.



toutes techniques autorisées.



Prélèvements pendant les périodes autorisées :
 - 2 truites de 30cm minimum /j/pêcheur
 - 1 brochet de 70 cm minimum et 1 sandre de 60cm minimum par jour et par pêcheur.
 - Carpe et black bass en "no kill" toute l'année.



Pêche avec 2 cannes autorisée à l'exception de la pêche de la truite avec 1 canne en action de pêche. 2 hameçons max sur la ligne.



Pêche interdite dans la zone de surveillance de baignade. Hors zone de baignade, pêche tolérée le matin jusqu'à 10h et de 18h30 jusqu'au coucher du soleil.



▪ **Départ de M. Ducret**

Après un demi-siècle d'activité, il est temps pour Patrick Ducret de baisser le rideau de son salon. À l'âge de 23 ans, il a repris cette entreprise située au cœur du village et a permis à M. Mei de prendre sereinement sa retraite. Patrick a coiffé toutes les têtes y compris les Miss du pays de l'Ain ! Ce Maître Artisan Coiffeur a été responsable de la fédération de coiffure de l'Ain ainsi que membre associé de la Chambre des Métiers de l'Ain. Il est l'une des figures incontournables de la vie associative viriolane. Il est à l'initiative de l'implantation de l'Office du Tourisme sur Virieu. Dans les années 90, il a été un véritable geek et a bénévolement donné des cours d'informatique à des instituteurs et des élèves sur Windows 3.1. Toujours actif dans le groupement des paroissiens de Culoz-Champagne, il remplit la fonction de chantre.

Nous tenons sincèrement à remercier Patrick Ducret pour ces nombreuses années d'engagement dans la vie locale.

A ce jour, le salon est toujours à la recherche d'un repreneur, n'hésitez pas à le contacter.

▪ **Cérémonie des vœux**

Vous étiez plus de 150 ce vendredi 13 janvier à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux du Maire qui n'avait pas eu lieu depuis trois ans en raison de la pandémie. L'ensemble Chorus a agrémenté le début de la manifestation de quelques chansons. Puis Mme le Maire a prononcé un discours court mettant en avant ces petites choses qui parlent au cœur comme les boîtes de Noël pour les démunis par exemple. Elle a rappelé les dossiers qui ont vu l'octroi d'une subvention en 2022 et qui seront donc menés à bien en 2023 (city stade, cimetière, ...) et a évoqué les sujets à l'étude en 2023 (Montfalcon, l'église, ...). Ensuite ce fut le tour de Jean-Yves Hédon, conseiller départemental, seul disponible en cette soirée où pas moins de quatre cérémonies avaient lieu en même temps, de rappeler les compétences du Département. Il y eut enfin la remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris, puis place au buffet...



▪ **Marché de Noël**



Le 17 décembre dans l'après-midi, une dizaine d'exposants investissent la place du Monument pour le marché de Noël : produits de beauté, verres décorés, friperie, vin, ... il y en a pour tous les goûts. Tout près d'ici, les Marionnettes de la Tour offre un petit spectacle sur la Nativité : joli succès, le local est comble ! Retour sur le marché, il fait froid mais la buvette nous attend avec un vin chaud délicieux ou des diots pour ceux qui ont un petit creux. La Banda de l'Arène réchauffe les cœurs en jouant bravement quelques morceaux de musique. La

tournée du Père Noël le fait justement passer par notre village à ce moment-là et il offre quelques bonbons aux enfants. Enfin, apothéose de la soirée, un magnifique feu d'artifice offert par la mairie est tiré vers 20h ; petits ou grands, on ne s'en lasse pas...



VIE ASSOCIATIVE



▪ Halloween V.A. (Virieu Animation)

Un grand merci à tous les petits et grands monstres qui ont participé à notre soirée Halloween. Cette soirée a rencontré un vif succès grâce à vous.

Nous remercions également tous les habitants et commerçants de la commune qui ont ouvert leur porte et distribué des friandises.

N'oubliez pas, si les farfadets sont vos amis, si les trolls vous fascinent, si vous voulez passer la soirée à parler balais avec

une sorcière, n'hésitez plus, et rejoignez-nous tous les 31 octobre à salle des fêtes de Virieu le Grand.

▪ Association des Anciens Combattants

Ce 11 Novembre 2022, en salle du Conseil de la Mairie de Virieu le Grand, M. Michel CAGLIONI, adhérent depuis de nombreuses années à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'ex Canton de Virieu le Grand, a reçu de son Président, le « DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE DRAPEAU », signé de Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Le Président René ORDAS a évoqué l'importance de la mission d'un Porte-drapeau en ces termes : « Cette mission est difficile ; elle implique une présence par tous les temps, dans toutes les circonstances, une disponibilité personnelle motivée par la volonté de porter haut, lors des cérémonies, le drapeau d'une Association et, à travers lui, les trois couleurs.

Au cours de la cérémonie du 11 Novembre, Alyne NASCIMENTO de SOUZA, a reçu la Croix du Combattant pour ses services rendus à la France. Ce jour-là, le Président René ORDAS, lui remit cette décoration, au nom du Ministre de la Défense Nationale. Depuis le mois de Mai 2022, elle est adhérente à l'Association mais aussi porte-drapeau. Elle a servi durant 6 années, du 4 Novembre 2003 au 15 Septembre 2009 au 57e Régiment d'artillerie, stationné au camp de Bitche. Durant cette période, elle a participé à des missions d'assistance extérieure et de sécurité en Côte d'Ivoire et en Guyane. Au cours de celles-ci, Alyne a reçu la Médaille de Bronze de la Défense Nationale et le Titre de Reconnaissance de la Nation ainsi que la Médaille d'Outre-mer avec agrafe Vermeil. Elle est titulaire de la carte du Combattant.

Alyne est fière d'avoir adhéré à notre Association et a déjà eu l'occasion d'assurer, dans de parfaites conditions, la mission de Porte-drapeau.



▪ **Le grand V – festival 2023**

Appel à bénévoles (déroulement du festival et hébergement)

Chér.e.s Viriolan.ne.s

Vous souhaitez participer à un festival pluridisciplinaire dans le Bugey et le découvrir de l'intérieur ? Héberger des artistes venant des quatre coins du globe ?

REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE !

DEVENIR BÉNÉVOLE « TERRAIN »

Le Grand V festival, qui aura lieu du 14 au 16 avril 2023 (2ème édition) recherche dès aujourd'hui des bénévoles ! Nous avons des missions pour chaque personne souhaitant s'investir pour quelques heures ou quelques jours. Bonne humeur et convivialité assurées !

DEVENIR HÉBERGEUR.EUSE

Nous cherchons des personnes ayant une chambre, un lit ou un canapé convertible disponible !

Merci d'écrire à Lorraine sur info@grandv.fr ou au téléphone au 06.40.28.20.44



▪ **Sou des Écoles**

Janvier, épiphanie, le Sou des écoles a célébré les rois...

Les enfants ont adoré leur participation à l'atelier de décoration des couronnes ; ils étaient heureux comme des Rois.

Et fiers de montrer leur réalisation aux parents.

Ensuite un bal a clôturé la soirée...





**SAMEDI 25
et Dimanche 26
MARS 2023**
Salle des fêtes / bibliothèque

La bibliothèque de VIRIEU le GRAND, La clé des Champs,
organise une exposition
d'arts plastiques, de photographie, artisanat...

le samedi 25 mars 2023 de 14h à 18h
et le dimanche 26 mars 2023 de 10h-12h30 et 14h à 17h

Cette exposition est ouverte à tous les artistes...
peinture, sculpture, collage, photos, etc...

Faites-vous connaître auprès de :
Mme Nadine DUJARDIN
à la bibliothèque de VIRIEU le GRAND (le jeudi soir)
ou par mail :
nadilala8@orange.fr





▪ Permanence « illiwap »

Pour rappel, l'application illiwap gratuite pour les habitants, permet de se tenir informé des événements et des alertes localisés sur la commune. Elle est disponible par téléchargement.

▪ Concours maisons et balcons fleuris

L'aspect de notre village est une préoccupation permanente pour les élus que nous sommes, en toute saison. Le fait qu'il soit attractif et accueillant réside essentiellement dans la volonté de ses habitants à mettre de la couleur dans leurs jardins, à leurs fenêtres ou sur leurs balcons.

Cette année, deux maisons étaient inscrites mais, comme l'ont souligné les membres du jury, bon nombre d'habitations bien fleuries non inscrites auraient mérité une récompense.

Ces deux coups de cœur ont séduit les membres du jury qui ont constaté que le fleurissement 2022 était de bonne qualité et que de nouveaux arrangements fleuris avaient été créés malgré les arrêtés de sécheresse, cela démontre l'attachement des habitants à participer à la vie du village.

Nous remercions les deux lauréates, Mme Francine PLATEY et Mme Stéphanie DENISARD, qui, par leur dynamisme et leur créativité, contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la mise en valeur de notre village .



Le comité fleurissement tient à leur exprimer sa reconnaissance et sa gratitude.

Et nous espérons vous compter beaucoup plus nombreux en 2023 !

▪ Le chant des municipaux



Vous le connaissez tous le chant des municipaux des Chevaliers du Fiel : Pelle, râteau....

Chez Tintin, il y a les Dupont et Dupond ; à la commune de VIRIEU LE GRAND, il y a les Brunet et Brunet. Mais que font-ils exactement les employés municipaux ?

Pelle et râteau pour nettoyer les rues de l'herbe et des feuilles mortes, ils tondent également à la belle saison le stade, le rond-point, le clos Montfalcon, ils entretiennent le cimetière et l'école, ils élaguent les chemins, ils arrosent les fleurs en été, ils ramassent les poubelles, ils salent les rues et passent la lame quand il neige, commençant souvent bien avant l'aube, ils installent puis désinstallent les décorations de Noël, ils posent puis déposent les barrières de sécurité lors des manifestations, ils entretiennent le matériel,...

Mais aussi, ils repeignent les façades de la gendarmerie, ils installent une cloison et des prises dans le nouveau local Croix Rouge, une cloison et des sanitaires dans les granges derrière BELLAIT, ils remplacent un WC ou une vieille baignoire par une douche dans les logements communaux, ils ont refait à neuf les salles de bain hors d'âge dans 2 logements de gendarmes, ils installent des meubles à l'école, ils vont chercher à Belley les cartons de livres choisis par la bibliothèque tous les mois,...

Et bien sûr, quand une chaudière communale a un hoquet, quand on a quelque chose de lourd à porter, quand on a besoin d'une petite réparation ou d'un coup de main, à la mairie, à l'école, à la bibliothèque,... on fait appel aux employés municipaux qui répondent toujours présents rapidement et avec le sourire.

Toutes ces réparations, ces travaux qu'ils font, sont réalisés plus rapidement et nous permettent de faire des économies par rapport à une commande auprès d'un artisan. Maintenant que vous les connaissez un peu mieux, je suis sûre qu'avec moi, vous les remerciez pour leur disponibilité et leurs compétences.



▪ Sel de déneigement

La commune vous propose de récupérer gratuitement du sel de déneigement (libre-service) au 180 route de Genève, en semaine de 09h00 à 16h30.

Adieu Henri

Une figure viriolane s'en est allée. Henri DUCARRE est né à VIRIEU LE GRAND le 18 juillet 1938 ; il s'est éteint le 14 décembre 2022, à l'âge de 84 ans, dans la maison qui l'a vu naître.

Après sa famille, Henri a consacré une grande partie de sa vie à son village où il a été durant 19 ans conseiller municipal auprès de Bernard, Simone et Georges. Il s'occupait des travaux, de la forêt et des employés techniques qui s'amusaient à lui faire une petite blague de temps en temps pour le faire bougonner. Henri a aussi été pompier au Centre de Première Intervention de VIRIEU LE GRAND. Très impliqué dans la vie communale, disponible quel que soit le sujet ou l'heure, il répondait toujours présent pour rendre service, sans contrepartie. Il a d'ailleurs reçu la médaille de VIRIEU LE GRAND en janvier 2020 en reconnaissance de ses bons et loyaux services.

Côté militaire, Henri part en Algérie en 1958 à l'âge de 20 ans, il y passera 2 ans et demi. Il était membre de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'ex canton de VIRIEU LE GRAND depuis 36 ans, dont 15 ans comme porte-drapeau. C'était un fervent défenseur du devoir de mémoire.

Humble, loyal, fidèle, le cœur sur la main, Henri était la discrétion même. Selon ses dernières volontés, il a quitté ce monde sans fleurs ni couronne, accompagné par les seuls membres de sa famille. Nous entendons encore sa voix rocailleuse, chacun a une anecdote en mémoire, les gens qui l'ont côtoyé de près ou de loin s'en souviennent et s'en souviendront longtemps.

Adieu Henri.



Adieu Marcel

Marcel SERAFINI est né en septembre 1955 à Belley. Il passe sa scolarité à Virieu le Grand, puis, après un CAP de plâtrier-peintre, il rentre à la DDE jusqu'à l'âge de la retraite. Qui ne se souvient pas de ce volumineux barbu au volant de son tracteur orange, cigare à la bouche, levant amicalement la main à chaque coup de klaxon des automobilistes ? En retraite, il reprend du service pour conduire le bus scolaire pour la commune. Toujours premier au bureau de vote, Marcel était une figure emblématique.

Il avait plusieurs passions :

- La chasse, régaland sa famille des délicieux civets que la grand-mère préparait.
- La musique qu'il exerça à la clique d'Hauteville ainsi qu'à la fanfare de Virieu ; il fallait le voir à chaque Sainte Barbe, souffler amusé dans son tuba, aux côtés de son père s'époumonant avec son saxophone.

Mais Marcel, c'était aussi la générosité et la bonté camouflées derrière une façade de bougonnerie, toujours prêt à rendre service, comme peut le démontrer son implication au sein des sapeurs-pompiers de Virieu ainsi que lors des nombreuses manifestations organisées par les associations de la commune. Un loto, un barbecue, une fête du lac ? Marcel est là !

Marcel nous a quittés le 17 novembre 2022 à l'âge de 67 ans.

Nul doute que là où il est allé avec sa 205 rouge pleine d'autocollants, cigare à la bouche, chapeau vissé sur la tête et barbe au vent, il s'est déjà fait plein de potes pour bringailler un peu...

Tu nous manques, Marcel, adieu !

SMA : Service minimum d'accueil



En cas d'indisponibilité des personnels enseignants (grève notamment), la mairie doit assurer un service minimum d'accueil des enfants. Ce service est assuré par les personnels communaux (ATSEM en priorité), mais en cas d'indisponibilité de ces personnels, la mairie pourrait avoir recours à des personnes extérieures (parents d'élèves ou autres). Si vous êtes volontaires pour assurer cette prestation le cas échéant, veuillez vous faire connaître à la mairie.

ETAT CIVIL

▪ Naissances

- CORNU Elsa 26 OCTOBRE 2022
- SEDIRI Farah, Aurore, Habiba 10 NOVEMBRE 2022
- TRAORE Shaïma, Maimouna 10 NOVEMBRE 2022
- MORNIEUX Léna 21 DÉCEMBRE 2022

▪ Décès

- CASE Jean, Vincent 14 OCTOBRE 2022
- SÉRAFINI Marcel, Pierre 17 NOVEMBRE 2022
- DUCARRE Henri, Francisque 14 DÉCEMBRE 2022

Calendrier des MANIFESTATIONS

Février

Samedi 4 et Dimanche 5		Salle des fêtes	L'HARMONIE L'ARÈNE
Samedi 11	BAL DU CARNAVAL	Salle des fêtes	SOU DES ÉCOLES + VA
Samedi 18	FONDUE ROSSILLON	Rossillon	CHORUS

Mars

Samedi 11	SOIRÉE CELTIQUE	Salle des fêtes	CHORUS
Samedi 18		Salle des fêtes	L'HARMONIE L'ARÈNE
Samedi 25 et Dimanche 26	EXPOSITION D'ART	Salle des fêtes et bibliothèque	LA CLÉ DES CHAMPS

Avril

Vendredi 14, Samedi 15 et Dimanche 16	LE GRAND V2	Salle des fêtes et rue	LA PRÉFECTURE
---	-------------	------------------------	---------------

UNE DEVINETTE.
Il est beau, câlin et aimant,
Cabotin, élégant et roux
Avec de grands yeux verts
En amande.
Il pourrait être mon amant ?
Mon mari n'est pas jaloux !!!
Il ne me quitte jamais
Et me suit comme un toutou
Lorsque je fais ma toilette
Il me toise de la tête
Aux gambettes.
Il partage notre lit
Ce qui est parfois
Gênant de coucher à trois !!!
Lui et moi, nous causons
Dans la plus grande discrétion
Avec de multiples mimiques,
Je lui fais souvent des bisous
Dans son épaisse fourrure
Avez-vous deviné ?
Donnez-vous votre langue au chat ?
Non, il ne faut pas
Car, il serait capable de la manger.
Il se nomme « Tigrou »
Il est angora et roux
Mon chat, c'est un très gentil minou
Que j'adore plus que tout !

20 11 2014
Annette HEESSE